



Recuperation d'arrhes apres liquidation judiciaire

Par **lefevre**, le **18/01/2009** à **18:02**

bonjour

j'ai verse cet ete des arrhes pour la reception du mariage de mon fils mais le restaurant vient de me dire qu'il ne pourras pas honorer cette reception car il est mis en liquidation judiciaire comment puis je faire pour recupere cette somme ?

Puis je demander des dommages et interet,car le mariage a lieu dans moins de 6 mois

merci de vos reponses